



Flossbach von Storch
Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois

Flossbach von Storch Invest S.A.

2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 171 513

Communication aux investisseurs des compartiments suivants

Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II

Catégorie de parts RT : WKN A1XEQ4 ; ISIN LU1038809395

Flossbach von Storch - Multi Asset - Defensive

Catégories de parts RT : WKN A14ULT ; ISIN LU1245470163 / HT : WKN A14ULV ; ISIN LU1245470320

Flossbach von Storch - Multi Asset - Balanced

Catégories de parts RT : WKN A14ULY ; ISIN LU1245470759 / HT : WKN A2JA9B ; ISIN LU1748855324

Flossbach von Storch - Multi Asset - Growth

Catégories de parts RT : WKN A14UL3 ; ISIN LU1245471211 / HT : WKN A14UL5 ; ISIN LU1245471484

Flossbach von Storch - Foundation Defensive

Catégorie de parts RT : WKN A2QFWW ; ISIN LU2243568461

Flossbach von Storch - Foundation Growth

Catégorie de parts RT : WKN A2QFWL ; ISIN LU2243567653

Flossbach von Storch - Bond Opportunities

Catégories de parts RT : WKN A2AQKG ; ISIN LU1481583711 / HT : WKN A2JA9F ; ISIN LU1748855837

(« Compartiments »)

Les investisseurs des compartiments susmentionnés sont informés que le changement suivant prendra effet à compter du 19 avril 2022 :

Conversion en un produit au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088

La société de gestion a décidé d'aligner les compartiments sur un produit financier conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux obligations de divulgation d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement sur la divulgation). Les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement sur la divulgation sont des produits financiers qui, entre autres,



favorisent les caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont effectués appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les décisions d'investissement reposeront sur un filtrage basé sur une liste d'exclusion.

Sont exclus tous les investissements directs ou indirects liés à des produits financiers qui se rapportent à des entreprises comptant une part de leur chiffre d'affaires :

- >10% concernant la fabrication et la distribution d'armements (>0% pour les armes prohibées),
- >5% concernant la production de tabac,
- >30% concernant la production et la distribution de charbon.

Outre les exclusions susmentionnées, les compartiments *Flossbach von Storch – Foundation Defensive* et *Flossbach von Storch – Foundation Growth* excluent tous les investissements directs ou indirects liés à des produits financiers qui se rapportent à des entreprises comptant une part de leur chiffre d'affaires :

- >5% concernant l'offre de jeux d'argent et de hasard,
- >5% concernant la production de boissons alcoolisées

Sont également exclus les entreprises qui enfreignent gravement les Principes du Pacte mondial des Nations Unies et les émetteurs souverains affichant un score insuffisant par rapport à l'indice Freedom House.

En raison des ajustements susmentionnés, aucune restructuration importante du portefeuille n'est à prévoir dans les compartiments.

Le prospectus mis à jour, le règlement de gestion ainsi que les informations clés pour l'investisseur seront disponibles gratuitement à partir du 19 avril 2022 auprès de l'agent de paiement et de distribution, auprès de l'administrateur et de la société de gestion (www.fvsinvest.lu), ainsi que sur demande auprès de l'agent représentatif local belge assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86c b320 – 1000 Bruxelles), att. Legal Department (legal.be@caceis.com).

Luxembourg, 15 mars 2022

Flossbach von Storch Invest S.A.

Bureau de distribution, de paiement et d'information en Belgique:

CACEIS Bank,
Belgium Branch
Avenue du Port 86 C
Boîte 320
B-1000 Bruxelles
Belgique